



## **CONSULTATION**

Evaluation continue de la mission

« Animation du projet de territoire » du PETR Landes Nature Côte d'Argent

Volet « Citoyenneté active »

(2024-2026)

Maître d'ouvrage :

Pays Landes Nature Côte d'Argent

### **Délai de candidatures**

22 janvier 2026 – 20 février 2026

Période de réalisation de la prestation : mars – juillet 2026 - (4 à 5 mois)

*L'évaluation de la mission Citoyenneté Active est cofinancée par des fonds européens dans le cadre du dispositif des fonds européens territorialisés (23-27) Landes nature Côte d'Argent.*



# Table des matières

<b>1. Contexte général .....</b>	3
<b>1.1 Présentation du PETR Pays Landes Nature Côte d'Argent .....</b>	3
<b>1.2 La mission Citoyenneté Active .....</b>	7
<b>2. Objectifs de la mission .....</b>	8
<b>3. Champs du questionnement .....</b>	11
<b>A. Mise en œuvre de la mission « Citoyenneté active » .....</b>	11
<b>B. Qualité et pertinence des actions sélectionnées .....</b>	11
<b>C. Impact et valeur ajoutée de la mission « Citoyenneté active ».....</b>	12
<b>D. Ouverture prospective .....</b>	12
<b>4. Méthodologie attendue .....</b>	12
<b>5. Livrables attendus .....</b>	13
<b>6. Calendrier prévisionnel.....</b>	14
<b>7. Profil et compétences attendus .....</b>	14
<b>8. Budget prévisionnel.....</b>	14
<b>9. Modalités de réponse .....</b>	14
<b>10. Critères de sélection .....</b>	15
<b>11. Paiement .....</b>	15
<b>12. Contacts .....</b>	15

## 1. Contexte général

### 1.1 Présentation du PETR Pays Landes Nature Côte d'Argent



Depuis 2014, le Pays Landes Nature Côte d'Argent est un PETR – Pôle d'équilibre Territorial et rural au sens de la loi MAPTAM du 27 janvier 2014.

Il est constitué des 3 EPCI du territoire qui constituent ses membres :

- La communauté de Communes des Grands Lacs
- La Communauté de Communes de Mimizan
- La Communauté de Communes de Côte Landes Nature

Soit 23 communes au total pour une population de plus de 56 000 habitants (données INSEE début 2025) et plus de 73 000 au sens de la population DGS (données DGCL 2025).

Par ses statuts, les instances du PETR sont les suivantes :

- Le comité syndical - vote les délibérations
- Le bureau prépare les décisions du comité syndical
- La Conférence des maires est réunie a minima une fois par an pour partager les travaux du PETR ou aborder une thématique clé du projet de territoire partagé
- Le Conseil de développement – instance de dialogue et de concertation / de proposition citoyenne – a été remobilisée en 2025 dans le cadre d'une période expérimentale 2025 – 2026.
- Les Groupement d'Action locale revêt une dimension « public – privé » et accompagne la mise en œuvre du dispositif LEADER – Fonds européens territorialisés.

**Territoire de Projet(s) – outil de partenariats et de coopérations**, Le Pays Landes Nature Côte d'Argent a élaboré son projet de développement économique, écologique, culturel et social – son projet de territoire appelé « **Horizon 2030** », en 2022, selon une démarche partenariale et participative.

L'objectif global de ce projet vise à favoriser **un territoire résilient toute l'année**. Il se décline en 7 axes stratégiques :

- **Penser "Transition" plus que relance**, sortir des modèles de guichet et avoir une vision globale et stratégique du devenir du territoire qui intègre les perspectives d'évolution environnementales connues.
- **Habiter "autrement" le territoire**, (actifs, décohabitants, personnes vieillissantes, nouveaux arrivants...)
- **Repenser la mobilité sur le territoire en "intermodalité"**, avoir une vision globale des besoins et des situations par saisons. Aborder la question du « tout voiture » avec la mise en place de nouveaux modes de déplacement... mais prendre aussi en considération la question de l'accès au numérique (voire dans certaines zones, la téléphonie mobile),
- **Faciliter l'accès aux services** et plus particulièrement le vieillissement de la population
- **Développer un modèle économique plus vertueux**, faire évoluer le modèle économique basé sur un tourisme côtier saisonnier important, Anticiper une possible mutation du massif forestier (réchauffement climatique),
- **Adapter l'offre et la demande d'emploi**, favoriser l'employabilité du territoire (accès à la formation...)
- Anticiper les effets du changement climatique, la **modification du trait de côte et la gestion environnementale des lacs**.

En cohérence avec ce projet partagé, le PETR s'est vu confier par ses membres plusieurs missions, présentées dans le cadre de la convention territoriale signée pour la période 2023 – 2026 entre le PETR et les 3 EPCI membres.

Ainsi, En 2025, les missions confiées sont les suivantes :

- **Animation du projet de territoire**
- L'enjeu de cette mission est de favoriser les partages entre les collectivités / les territoires et les acteurs sur des sujets liés aux transitions (le PETR comme outil de partenariats et de coopérations).

Cette mission se structure aujourd'hui autour d'un programme d'animations et de rencontres thématiques proposées d'une part aux élus (pilier 1) et d'autres part aux citoyens (pilier 2) ou encore aux techniciens locaux, selon les thématiques.

De nombreuses actions de cette mission sont également connectées aux autres missions du PETR ou à ses instances (par exemple : le Conseil de développement et la Conférence des Maires).

C'est dans le cadre de cette mission et des statuts du PETR qu'un Conseil de développement territorial a été remobilisé fin 2024, pour une phase expérimentale 2025 – 2026, à l'issue d'une étape préfigurative réalisée entre 2023 et 2024 avec le concours de citoyens.

En termes de moyens, cette mission mobilise 0,5 ETP à l'année – fléchés d'abord sur la dimension citoyenne de cette mission avec un financement mobilisé auprès du programme LEADER sur la période 2024 – 2026.

La Direction participe également à cette mission, dans le cadre notamment du pilier d'animation du projet de territoire auprès des élus locaux et des autres parties prenantes, mais aussi en étant présente au niveau des principales instances du Conseil de développement (rencontre avec les élus du PETR, réunions plénières...).

**Extrait de la présentation de la mission proposée dans le cadre du rapport d'orientation budgétaire 2026 (janvier 2026) – présentant un premier bilan 2025 de la mission**

## MISSION SOCLE : ANIMATION DU PROJET DE TERRITOIRE

<b>Conseil de développement territorial</b> Poursuite phase expérimentale 2025 – 2026	<b>Conférence des Maires et des élus locaux</b> 2ème édition "Tourisme et transitions"	<b>Des animations citoyens ou à destination des élus forêt/ eau, construction bois, tourisme durable</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>● Budget voté BP 2025 : 40 000 €</li><li>● Prévisions dépenses fin 2025 : 34 500 €</li><li>● % Cofinancement : <b>72 % (FEDER)</b></li><li>● Participations : 28%</li></ul>		

- **0.5 ETP + Direction**
- **1 Conseil de développement territorial : 15 membres actifs en 2025 (nouvelles candidatures en cours d'évaluation)**
  - 1 saisine : Tourisme durable et 4 saisons en Landes nature Côte d'Argent
  - 16 réunions de travail ou d'acculturation autour de la saisine
  - 1 enquête citoyenne sur la saisine : 650 réponses, 12 entretiens individuels sur la saisine (élus et acteurs économiques)
  - 5 « autres rencontres » : rencontre codev/ceser, rencontres des codev de Nouvelle-Aquitaine, participation 2 séquences « charte d'accueil » (ACTT), présentation Conférence des Maires du 27 novembre 2025.
  - Un livret de restitution des travaux / propositions en cours de formalisation
- **2 animations citoyennes avec le PETR :**
  - Journées mondiales des zones humides : 15 février 2025 à Castets (en partenariat avec l'association Fish)
  - Festival Nuit des forêts – 22 juin 2025 (en partenariat avec Saint-Paul-en-Born)
- **1 demi-journée sur la construction bois** avec les collectivités forestières de Nouvelle Aquitaine et l'entreprise Dassé - Castets, le 23/10/2025
- **1 Conférence des Maires et des élus locaux sur Tourisme et Transitions** – Léon, le 27/11/2025

- **Suivi - pilotage des contractualisations à l'échelle de ce territoire de projets et accompagnement des acteurs publics comme privés en lien avec leurs besoins d'ingénierie de financement**

1,5 ETP sont fléchés sur le pilotage et la mise en œuvre du dispositif LEADER (volets animation et gestion) ; complété par du temps de la Direction pour le suivi également des autres

contractualisations (contrat de réussite de la transition écologique, Contrat de développement et de transition Région Nouvelle Aquitaine notamment).

- **Plateforme NOMAD' de la saisonnalité – Maison des saisonniers**

En termes de moyens, cette mission représente environ 1,7 ETP désormais lissés à l'année avec un poste de chargé.e d'accueil et de communication à 24/35<sup>ème</sup> venant complété le poste de chargé.e de mission créé en 2024.

Un bouquet de service opérationnel à ce jour totalement gratuit est proposé aux saisonniers et à leurs employeurs (emploi, logement, prévention...). Depuis 2025, NOMAD est par ailleurs mobilisé sur des chantiers plus stratégiques (CLPE, accompagnement au changement des territoires touristiques – démarche ACTT régionale ...).

### **Fonctions supports**

La Direction est accompagnée par 1 ETP sur les fonctions de « gestionnaire des fonctions support : RH – Finances ainsi que pour le suivi des instances et de la gouvernance du PETR.

Ces missions sont inscrites dans la convention territoriale définie et signée entre le PETR et ses membres en 2023 – au titre de la période 2023 – 2026

Outre les missions du PETR, cette convention fixe également le cadre budgétaire de fonctionnement du PETR.

*Convention territoriale - communiqué sur demande formulée auprès de la Direction.*

### **L'organigramme du PETR en 2025**

Une équipe mobilisée auprès des territoires et des acteurs  Organigramme 2025



Pour en savoir plus sur les projets menés, l'organisation et le projet de territoire :  
[www.payscotedargent.com](http://www.payscotedargent.com)

*Rapport ROB présenté le 7 janvier 2026 communicable sur demande écrite auprès de la Direction (direction@payscotedargent.com)*

## **1.2 Volet « Citoyenneté Active » expérimenté dans le cadre de la mission « Animation du projet de territoire »**

Fin 2023, à l'issue d'une phase préfigurative, les élus du PETR ont voté la création d'un poste de 0.5 ETP sous la forme d'un contrat de projet de 3 ans (2024 – 2026) afin de structurer une mission et des outils d'animation autour du projet de territoire partagé et en cohérence avec les statuts du PETR : il s'agissait notamment de déployer un volet citoyen et une stratégie d'animation du projet de territoire avec une dimension citoyenne renforcée et connectée aux autres dynamiques portées par le PETR. Il s'est également agit de reconstituer un Conseil de développement territorial du Pays Landes Nature Côte d'Argent (absence d'autres conseil de développement sur le territoire du Pays).

Ce volet de la mission intitulé « citoyenneté active en Landes Nature Côte d'Argent» est financé pendant jusque fin 2026 par le FEDER – LEADER à hauteur de 25 000 € / an (principalement soutien de l'ingénierie 0.5 ETP).

Dans le cadre de ce mi-temps, la chargée de mission assure les missions suivantes :

### **- Coordination et animation du Conseil de développement**

Le Conseil de développement est composé de citoyens du territoire. Il peut être saisi par les élus du PETR ou s'autosaisir afin de formuler des avis et contributions sur des thématiques en lien avec le projet de territoire.

Relancé fin 2024 à l'issue d'une phase de préfiguration visant à cadrer la démarche, le Conseil de développement s'inscrit dans une **phase expérimentale jusqu'à fin 2026**.

La mission consiste à accompagner sa structuration, son bon fonctionnement, l'accompagnement de ses travaux et actions comme la valorisation de ses productions.

### **- Mise en œuvre d'actions et d'ateliers de participation citoyenne**

La chargée de mission développe une programmation d'ateliers et de temps d'échanges associant élus, acteurs associatifs, acteurs économiques et habitants.

Ces ateliers thématiques portent sur des enjeux identifiés du projet de territoire (par exemple : l'eau, la forêt en 2025).

Ils visent notamment à :

- stimuler l'intérêt et l'implication de la société civile ;
- favoriser le partage de visions et de diagnostics ;
- faire émerger des dynamiques collectives et des coopérations nouvelles.

### **- Mise en réseau et animation des acteurs du territoire**

La mission a enfin pour objectif de favoriser les synergies et partenariats à l'échelle du territoire et entre acteurs publics et privés du territoire, en lien toujours avec les thématiques du projet de territoire.

Depuis 2024, la mise en place de cette mission a permis :

- L'organisation de rencontres thématiques citoyennes ou la participation à des évènements partenariaux (ex : nuit de la Forêt).
- La Présentation du Conseil de développement territorial et de ses premiers travaux lors de la Conférence des maires et des élus locaux de novembre 2025

*Fiche de poste disponible sur demande écrite auprès de la direction.*

## **2. Objectifs de la mission d'évaluation**

**2026 constitue une année charnière pour le PETR mais aussi pour la mission « Animation du projet de territoire » et son volet « citoyenneté active ».**

*Niveau PETR*

- Renouvellement de la gouvernance du PETR
- Mise à jour à venir du projet de territoire et de la convention territoriale d'actions et de moyens du PETR

*Niveau Mission Projet de territoire*

- Fin de la période triennale de financement avec le LEADER de la mission « citoyenneté active en Landes Nature Côte d'Argent » et du contrat de projet signé pour 3 ans en lien avec ce financement.
- Fin de la période expérimentale du Conseil de développement Landes Nature Côte d'Argent.

En ce sens, il est apparu nécessaire d'engager dès début 2026 une démarche objectivante d'évaluation continue de la mission « Animation du projet de territoire » et de son volet « Citoyenneté active » (période 2024-2026) à dessein d'éclairer les nouveaux élus qui seront aux responsabilités, pour préparer le post 2026 dès l'été 2026 (feuille de route et préparation budgétaire 2027 dès le mois d'août 2026).

Le besoin identifié est aussi de travailler avec la chargée de mission et la direction à l'installation d'une méthode et démarche type d'évaluation continue au sein du PETR, permettant la formulation de préconisations, d'adaptations continues et permettant les anticipations et arbitrages nécessaires.

L'enjeu est d'aider le PETR à formuler de préconisations permettant de préparer l'après 2026 sur ce champ d'action : pistes de développement, d'améliorations, adaptations, orientations et priorités, optimisation des coûts et financements des besoins inhérents à la mission

La direction souhaite sur cette étape lui permettre de capitaliser tant sur le bilan de la période concernée que sur le pilotage de la mission à selon une démarche renforcée d'évaluation continue, en termes d'outils et de méthodes.

En synthèse, l'évaluation de la mission « citoyenneté active » sur la période 2023-2026 vise à :

- **Evaluer l'organisation et les moyens en place pour la mise en place de cette mission** sur la période 2023-2026 et proposer une lecture d'impact tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif;
- Apprécier la **pertinence, la cohérence et l'efficacité** de la mission au regard des orientations du projet de territoire ;
- **Évaluer le fonctionnement, le coût, les productions, les leviers et l'impact du Conseil de développement** dans sa phase expérimentale ainsi que les organisations et moyens d'animation mobilisés ;
- Analyser la contribution des actions d'animation citoyenne à la **mobilisation de la société civile et à la mise en réseau des acteurs du territoire**.
- **Examiner les modalités d'articulation renforcées, entre les démarches citoyennes et entre les démarches citoyennes et les autres instances décisionnelles locales**.
- **Identifier les leviers d'amélioration à moyen terme**.
- **Formuler des propositions visant à accompagner l'adaptation / l'optimisation du dispositif sur l'après 2026 et susceptibles de faciliter la prise d'arbitrages par les nouveaux élus pour l'après 2026**. Des pistes de financements pour accompagner cette mission et ses différents volets seront notamment attendus dans le cadre des préconisations.

**Objectif, besoins, méthode et points de sorties / livrables :**

- **Recueil des retours d'expérience, analyses et formulations de recommandations travaillés en lien/interaction avec :**
  - des membres du Conseil de développement (actuels et anciens),
  - des élus du PETR et des collectivités membres (anciens et nouveaux),
  - l'équipe du PETR,
  - des partenaires et acteurs impliqués dans les actions citoyennes.
- **Proposition d'un bilan partagé, clair et objectivé** de la mission expérimentale « citoyenneté active » sur la période 2023-2026, en particulier dans le contexte de relance et d'expérimentation du Conseil de développement (volet quantitatif et qualitatif) et de la dynamique de la mission globale animation du projet de territoire. Ce bilan devra **déboucher sur des préconisations argumentées et d'outils d'aides à la décision en vue de l'après 2026**.
  - Poursuite, évolution, adaptation de la mission et de ses composantes,
  - Modalités d'animation, espaces de dialogues, de gouvernance et articulation avec les instances politiques,

- **Propositions visant à renforcer la compréhension et l'appropriation** des enjeux de participation citoyenne et du rôle du Conseil de développement par les élus, les techniciens et les acteurs du territoire.

- Propositions visant à renforcer les synergies entre les instances et acteurs locaux
- Orientations futures en matière de citoyenneté active à l'échelle du PETR

Le prestataire retenu devra :

1. **Évaluer la mise en œuvre opérationnelle de la mission « citoyenneté active »** sur la période 2023-2026, incluant :

- l'animation et le fonctionnement du Conseil de développement,
- la mise en œuvre des actions et animations citoyennes,
- la mise en réseau des acteurs du territoire.
- la mise en place du volet citoyenneté active et les interaction / synergies vis-à-vis des autres aspects de la missions, des autres instances et missions du PETR
- le décloisonnement des actions à destination des élus et des actions citoyennes
- les moyens mobilisés et impacts des actions menées

2. **Analyser la contribution de la mission à la dynamique territoriale**, et notamment :

- l'implication des citoyens dans les réflexions territoriales,
- la qualité du dialogue entre citoyens, élus et acteurs socio-économiques,
- l'émergence de synergies, de coopérations ou de dynamiques collectives

3. **Identifier les freins et leviers** (institutionnels, organisationnels, méthodologiques, relationnels, financiers, techniques etc.) rencontrés dans la mise en œuvre de la mission, en particulier dans le cadre de la phase expérimentale du Conseil de développement.

4. **En lien avec ces 3 items, formuler des recommandations opérationnelles et stratégiques**, visant notamment à :

- Consolider, améliorer la mise en œuvre de la mission globale, de sa dimension « citoyenneté active » et le fonctionnement du Conseil de développement,
- Renforcer l'impact et la lisibilité des actions de citoyenneté active,
- Préciser les conditions de pérennisation, d'évolution ou d'adaptation de la mission à l'issue de la phase expérimentale (fin 2026),

- Ajuster, le cas échéant, les objectifs, les méthodes et les moyens mobilisés ou l'organisation mise en place pour le déploiement de cette animation du projet de territoire.
- Proposer une évaluation de l'organisation et des instances en place, de proposer des pistes d'optimisation et de renforcement des synergies : au sein de l'équipe au service du projet de territoire, entre le volet « citoyen » et le volet « élus » de la mission, avec d'autres instances telles que la conférence des maires ou le GAL, avec les autres instances citoyennes du territoire ...

### 3. Champs du questionnement

#### A. Mise en œuvre de la mission animation du projet de territoire et de son volet « Citoyenneté active »

Cet axe vise à analyser les conditions et modalités de mise en œuvre opérationnelle de la mission.

- Les modalités d'organisation, de pilotage et d'animation (Conseil de développement, ateliers, temps d'échanges) sont-elles claires, adaptées et opérationnelles ?
- Les rôles et responsabilités des différents acteurs (élus, chargée de mission, membres du Conseil de développement, partenaires) sont-ils bien identifiés et compris ?
- Les moyens humains, organisationnels et financiers mobilisés sont-ils adaptés au périmètre et aux ambitions de la mission ?
- L'articulation entre le Conseil de développement, les actions citoyennes et les instances politiques (élus, conférence des maires) est-elle lisible, effective, comment la renforcer si cela est souhaitable ?

#### B. Qualité et pertinence des actions menées

Cet axe vise à apprécier la qualité des démarches participatives mises en œuvre et leur adéquation avec les enjeux du territoire.

- Les thématiques abordées dans le cadre du Conseil de développement et des ateliers citoyens sont-elles pertinentes au regard des enjeux du projet de territoire ?
- Les méthodes d'animation et de participation mobilisées favorisent-elles l'expression, l'écoute et la diversité des points de vue ?
- Les actions menées permettent-elles une mobilisation suffisante et diversifiée des citoyens et des acteurs du territoire ?, comment renforcer ce point ? l'optimiser ?
- La qualité des échanges (entre citoyens, élus et acteurs socio-économiques) est-elle jugée satisfaisante par les participants ? est -elle suffisante ? comment renforcer ce point ?
- Clarté de la feuille de route, des saisines, des livrables de la mission ?
- Les productions du Conseil de développement (avis, contributions, réflexions) sont-elles exploitables, valorisées et prises en compte par les élus et les services ?

### C. Impact et valeur ajoutée de la mission « Citoyenneté active »

Cet axe vise à analyser les effets et la valeur ajoutée de la mission à l'échelle du territoire et de la gouvernance locale.

- Dans quelle mesure la mission contribue-t-elle à renforcer la participation citoyenne et le pouvoir d'agir des habitants ?
- La mission favorise-t-elle le dialogue, la compréhension entre citoyens, élus et acteurs du territoire ?
- A-t-elle permis de faire émerger de nouvelles dynamiques collectives, coopérations ou synergies entre acteurs ?
- Quelle est la valeur ajoutée du Conseil de développement dans l'aide à la décision publique et dans l'élaboration ou l'évolution des politiques territoriales ?
- Quels sont les effets observables (ou attendus à moyen terme) de la mission sur la gouvernance territoriale et la mise en œuvre du projet de territoire ?

### D. Ouverture prospective

En transversal, l'évaluation devra également permettre de répondre aux questions suivantes :

- Quelles sont les conditions de réussite d'une mission de « citoyenneté active » à l'échelle du PETR ?
- Autonomie – synergie de la mission citoyenneté active avec la mission globale « animation du projet de territoire » ? (exercice de benchmark possible) ainsi qu'avec d'autres instances et d'autres dynamiques du territoire ?
- Quelles évolutions, adaptations ou consolidations seraient nécessaires à l'issue de la phase expérimentale (fin 2026)
- Quels enseignements transférables peuvent être tirés pour se connecter à d'autres démarches participatives du territoire ?
- Quelles pistes de financements pour poursuivre / renforcer cette action après 2026

## 4. Méthodologie attendue

Le prestataire proposera une **méthodologie adaptée** aux objectifs fixés, en détaillant :

- Les étapes de l'évaluation et leur articulation dans le calendrier,
- Les outils et méthodes d'analyse mobilisés
- Les modalités de concertation, d'association des acteurs et de restitution des travaux

La méthodologie restera **au choix du candidat**, sous réserve de répondre aux attendus suivants :

- Analyse documentaire (Projet de territoire, éléments de cadrage et de fonctionnement du Conseil de développement, avis du Conseil de développement...)
- Entretiens qualitatifs ciblés (membres du Conseil de développement, des élus du PETR et des collectivités membres, de l'équipe technique du PETR, des partenaires).
- Atelier(s) participatif(s) pour partager constats et pistes d'évolution
- Restitution claire et visuelle des résultats et recommandations
  - Production d'un rapport clair et opérationnel, accompagné d'une synthèse illustrée
  - la **formulation de recommandations concrètes**, et le cas échéant, de **plusieurs scénarios d'évolution** argumentés de la mission « citoyenneté active » à l'issue de la phase expérimentale (fin 2026) (ambitions, coûts, moyens à mobiliser).

### Modalités de suivi et de pilotage

Pendant toute la durée de la mission d'évaluation, le prestataire s'engage à :

- Assister et animer les réunions de pilotage et de concertation prévues, et à en assurer les comptes rendus ;
- Informer régulièrement le PETR de l'avancement des travaux, et à associer les instances concernées (élus, Direction, équipe du PETR, Conseil de développement le cas échéant) à chacune des étapes clés de la mission ;
- Prendre en compte les échanges et observations formulés, notamment en lien avec la prise de fonction de nouveaux élus, dans le respect de l'indépendance de l'évaluation.

## 5. Livrables attendus

- **Note de cadrage** validant la méthode et le calendrier.
- **Rapport de l'évaluation** structuré portant sur la période 2023-2026 (ou sur la phase expérimentale), comprenant :
  - les constats et analyses issus de l'évaluation,
  - l'identification des freins et leviers,
  - des recommandations opérationnelles et stratégiques pour l'évolution de la mission « « animation du projet de territoire » et de son volet « citoyenneté active »
    - au plus tard fin juillet 2026
- **Synthèse communicable aux partenaires du PETR et parties prenantes de la mission** (4-6 pages).
  - au plus tard fin juillet 2026

## 6. Calendrier prévisionnel

Le délai de réalisation de l'étude devra se conformer au calendrier d'exécution suivant :

- Lancement de l'appel d'offres : 23 janvier 2026
- Date limite de réception des offres : 20 février 2026
- Analyse des propositions : semaine du 23 au 27 février 2026
- Démarrage de l'étude : à réception de la lettre de commande du Pays Landes Nature Côte d'Argent – au plus tard le 9 mars 2026
- Durée de l'étude : 4-5 mois (maximum)
- Fin de l'étude et présentation – rendu des livrables entre le 15 et le 30 juillet 2026

## 7. Profil et compétences attendus

- Expérience confirmée en évaluation de politiques publiques, de démarches participatives ou de dispositifs de gouvernance territoriale
- Capacité à conduire une démarche participative et à produire des livrables opérationnels.

## 8. Budget prévisionnel

Prestation évaluée à 7 000 € TTC (+/-10%).

Une méthodologie adaptée à ce budget pourra être proposé et argumentée.

Cette évaluation est financée par des fonds européens.

Le candidat inclura dans l'offre l'ensemble des frais.

La mission nécessitera des déplacements qui devront être inclus dans l'offre en privilégiant pour les temps de présentation du présentiel.

## 9. Modalités de réponse

L'offre devra comprendre :

- Il est demandé aux candidats de remettre une offre comportant :
- Une note d'approche méthodologique compte tenu du présent cahier des charges ;
- Une présentation de la structure, des moyens techniques et humains de l'équipe proposée pour cette mission ;
- La description détaillée des étapes de travail envisagées et leur phasage ;
- Un devis prévisionnel détaillant le temps et les coûts travail, ainsi que les frais divers dont les frais de déplacement ;
- Des références des membres de cette équipe dans le domaine spécifique de l'évaluation.

## 10. Critères de sélection

- Offre financière (40 points)
- Qualité et pertinence de la méthodologie (30 points)
- Expérience et références (30 points)

## 11. Paiement

Paiement par mandat administratif soit un délai de paiement de 30 jours à réception de la facture. La facture doit comporter les mentions obligatoires ainsi que l'IBAN.

Si plusieurs phases de réalisation, un ou plusieurs acomptes pourront être versés. Si acompte(s), mention obligatoire à inclure dans la proposition avec le pourcentage exacte à chaque phase.

## 12. Contacts

### **Corinne Drougard**

Direction  
Pays Landes Nature Côte d'Argent  
1 avenue de la gare  
40200 Mimizan  
05 58 82 49 43  
06 73 88 84 25  
[direction@payscotedargent.com](mailto:direction@payscotedargent.com)

### **Célia Lavaud**

Chargée de développement territorial  
Pays Landes Nature Côte d'Argent  
1 avenue de la gare  
40200 Mimizan  
05 58 82 49 43  
06 18 94 92 32  
[developpement@payscotedargent.com](mailto:developpement@payscotedargent.com)